



Imaginons ensemble les mobilités de demain !

4 Avenue de la Gare  
CS 10159  
59605 MAUBEUGE Cedex

## Syndicat Mixte Sambre Mobilités

### Extrait du registre des délibérations du comité syndical

<p>Séance du : <b>10 décembre 2025</b> Date de la convocation : <b>04/12/2025</b> Affichage ordre du jour : <b>04/12/2025</b> Délibération : <b>n°48/2025</b> Objet : <b>Approbation du bilan à mi-parcours du Plan de Déplacement Urbain de la Sambre 2019-2029.</b></p>	<p>Nombre de délégués en exercice : <b>28</b> Nombre de délégués présents : <b>15</b> Nombre de votants : <b>15</b></p>
---	---

Le comité syndical s'est réuni le 10 décembre 2025 à 16h00 au siège de Sambre Mobilités, 4 avenue de la Gare à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président de Sambre Mobilités.

#### Etaient présents :

**CAMVS : Délégués titulaires :** ~~Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-Pascal CHABOT-Benoît COURTIN-Emmanuelle DELABRE-Dominique DELCROIX-Thierry DEPARIS-Stéphane DUFOUR-Claude DUPONT-Jean DURIEUX-Hugo GEORGES-Michel HANNECART-Fatiha KACIMI-Antony LARROQUE-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN-Daniel LEFERME-Jean-François LEMAITRE-Martine LEMOINE-Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ-Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-Aude VAN CAUWENBERGE-Michel WALLET.~~

**CAMVS : Délégués suppléants :** ~~Bernard BAUDOUX-Alain BOUILLIEZ-Arnaud DECAGNY-Michel DETRAIT-Jérôme DELVAUX-Sylvie DEVILLERS-Christophe FORIEL-Caroline FRIART-Nicolas LEBLANC-Patrick LEDUC-Michel LEFEBVRE-Emmanuel LOCOCCILO-Jean-Pierre MONNIER-Jeannine PAQUE-Thérèse PECHER-Vincent PETIT-Fabrice PIETTE-Thomas PIETTE-Naguib REFFAS-Laurent RIFFE-Marie-Paule ROUSSELLE-Lucien SERPILLON-Jean-Louis SIMON-Josiane SULECK-Aurélie WELONEK-Didier WILLOT.~~

**Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir :** néant

**Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégués titulaires :** Stéphane LATOUCHE-Alain GERARD

**CCPM : Délégués suppléants :** José GILBERT

**Délégués de la CCPM ayant donné pouvoir :** néant

**Secrétaire de séance :** Pascal CHABOT

## Approbation du bilan à mi-parcours du Plan de Déplacement Urbain de la Sambre 2019-2029.

### Exposé :

M. le Président rappelle que le comité Syndical a approuvé en date du 21 mars 2019 son Plan de Déplacement Urbain (PDU) de la Sambre pour la période 2019-2029. Outil de planification des mobilités, ce plan arrête les principes d'organisation des transports, de la circulation et du stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus, dans le ressort territorial d'une autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Il se compose de plusieurs éléments, et notamment du projet politique et sa déclinaison en

programme d'actions, traduisant ainsi le chemin à parcourir pour atteindre les objectifs recherchés. Etabli de manière partenarial et mis en œuvre par une pluralité d'acteurs, il expose également les modalités de suivi et de pilotage durant les 10 ans de sa validité.

Pour rappel, le PDU de la Sambre a pour ambition, à l'horizon 2029 :

- La connexion du territoire à des réseaux plus larges régionaux, nationaux et européens, pour le déplacement des personnes et des marchandises ;
- La possibilité pour tous les habitants de se déplacer facilement quel que soit leur lieu d'habitation, leurs moyens et/ou leurs handicaps, c'est à dire l'accessibilité sociale et spatiale à la mobilité pour tous les habitants ;
- L'attractivité et la mise en valeur économique et touristique du territoire ;
- Le rééquilibrage des parts modales de déplacement.

Ces ambitions politiques se traduisent par 5 objectifs, structurant le PDU, et déclinés en programme d'actions :

1. Faciliter l'accessibilité du territoire par une offre dynamique de transports collectifs ;
2. Accompagner le développement du territoire avec de nouvelles opportunités de mobilité ;
3. Valoriser le cadre de vie par les mobilités actives et décarbonées ;
4. Promouvoir un usage intelligent de la route ;
5. Faciliter la mobilité pour tous.

Fort des premières années de mise en œuvre et conformément à l'article L 1214-8 du Code des transports qui impose que « *le plan de déplacements urbains fait l'objet d'une évaluation tous les cinq ans et, le cas échéant, est révisé* », ce PDU doit faire l'objet d'un bilan à mi-parcours. Cet exercice comporte d'une part le rappel des défis à relever et le bilan quantitatif des actions engagées ; d'autre part, l'évaluation de l'action à partir des indicateurs retenus dans le cadre de son élaboration. Il permet ainsi de valoriser les actions menées mais également de comprendre les raisons de celles qui n'ont pas vu le jour, d'ajuster, le cas échéant le projet ou améliorer leurs conditions de réalisation.

Le bilan présente un état d'avancement de la mise en œuvre du PDU satisfaisant, à hauteur de 56% : Parmi les 68 mesures (prescriptives ou d'intention), répondant aux 15 actions identifiées, 58 d'entre elles sont engagées, et notamment les mesures programmées initialement à court terme. Ces résultats souffrent néanmoins d'un manque de disponibilités de certaines données nécessaires à l'évaluation ; seuls 67% des indicateurs suivis demeurent disponibles. Par ailleurs, la pluralité d'acteurs contribuant à ce PDU, rend difficile le reporting des actions menées ou en cours.

L'objectif 1 abordant l'offre de transports collectifs et l'intermodalité connaît des avancées significatives, avec le renforcement de l'offre, tant ferroviaire que routière, couplé au déploiement des conditions favorables à l'intermodalité (Pôle d'échanges multimodaux, parking P+R, ...). L'évaluation met en lumière une hausse de la fréquentation des gares principales. Cependant, la fréquentation des transports collectifs n'a pas encore regagné son taux d'avant 2020 qui avait connu une chute de plus de 20% (part modale de 5% en 2023). Ce bilan souligne les actions non engagées, telles que plusieurs études relatives aux attentes des usagers ou à la mise en place de navettes vers les aéroports, ou encore l'installation d'écrans intermodaux.

L'objectif 2 relatif aux nouvelles opportunités de mobilités met en lumière les initiatives encourageantes portées par la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre qui a introduit au sein de son Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal et de son programme Local de l'Habitat des règles de planification et d'aménagement liées au déploiement des mobilités actives et partagées, que complète son Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (SDIRVE) approuvé en juillet 2025. La question du transport des marchandises, et notamment par voie fluviale, n'a pas encore été amorcée ; seul le transport de passagers profite des infrastructures et équipements présents le long de la voie d'eau (port d'Hautmont). Plus largement, tant sur le plan des actions que des études, le fret, le verdissement des livraisons en centre-ville et le déplacement des marchandises constituent des points de faiblesse de ce bilan, renforcés par l'absence de données objectives disponibles. L'évaluation rappelle la place dominante de la voiture (85%) alors que les parts modales liées aux transports collectifs ou aux mobilités actives progressent difficilement. Par ailleurs, la montée en puissance de la plaisance (anneaux et nuitées) démontre le potentiel touristique de la Sambre alors que le potentiel économique fluvial reste inexploité.

L'objectif 3 s'adosse au Schéma Directeur Cyclable et piétonnier, approuvé par le conseil syndical en 2021, qui définit la stratégie de développement des mobilités actives et décarbonées, contribuant à la valorisation du cadre de vie. Il se compose de deux ambitions : d'une part, développer la culture du vélo et de la marche ; d'autre part, disposer d'un réseau utilitaire cyclable et piétonnier continu et sécurisé. Le bilan souligne les actions engagées en matière de nouveaux services (location longue durée de VAE), de stationnement (déploiement d'équipements sécurisés), de sensibilisation et d'incitation au changement des pratiques, selon une logique d'intermodalité. A l'inverse, le maillage d'infrastructure (170 km en cours de structuration, un site propre de 9 km, une EuroVéloroute et 4 boucles touristiques) reste un point faible pour un usage quotidien, faisant appel aux multiples gestionnaires de voirie. Les initiatives du Département sont soulignées, avec la création de nouvelles pistes cyclables sur la commune de Feignies et sa politique d'accompagnement financier. L'évaluation met en avant la faiblesse des parts modales : 1% pour le vélo, 6% pour la marche. Une attention renforcée en direction des piétons devra être portée sur la deuxième période de réalisation du PDU.

Les politiques publiques doivent anticiper les évolutions de la mobilité et se pencher sur l'optimisation de l'usage de la voiture, ce que vise le quatrième objectif du PDU. Il aborde ainsi les nouveaux usages - et notamment partagés (co-voiturage) - de la voiture, sa place reconsidérée en zone urbaine (stationnement, offre P+R) et au sein du réseau viaire (en 2021, 114 km de voiries apaisées, zones 30 ou et de rencontre sont répertoriés). Les initiatives communales sont valorisées, telles que le réaménagement d'espaces en centralité, repensant la place de la voiture au profit d'équipements intermodaux ou le traitement de traversées de communes introduisant des axes cyclables et piétonniers sécurisés. S'agissant de l'évaluation, l'absence de livrables techniques et de données de trafic limite la possibilité d'analyse du réseau viaire. Sont soulignées une augmentation significative de la pratique du covoiturage (+ 185 % entre 2021 et 2024) et des infrastructures de recharge (près de 160 points de charges fin 2023), avec une dynamique d'usage réelle.

Le dernier objectif du PDU aborde la mobilité inclusive et l'accessibilité pour tous, quelque soit leur catégorie sociale, leur motif de déplacement ou leur état physique. En 2024, 6,28 % des voyages concernent un public senior handicapé. Il apporte ainsi une réponse aux besoins des personnes porteuses de handicap et à mobilité réduite. Il valorise la politique tarifaire déployée par STIBUS et la mise en accessibilité des transports et des équipements (Ad'Ap). La flotte de transport collectif est entièrement accessible PMR (51 véhicules dont 5 navettes) et 171 arrêts (sur plus de 600) sont adaptés (≈28 %), un chiffre en progression depuis 2019. L'analyse des indicateurs rappelle que 11 % des ménages restent sans véhicule, 21 % des individus sont sans permis et 3 % des actifs sans solution de transport domicile-travail, renforçant la vulnérabilité financière. Et de rappeler que plus de la moitié des voyages en bus relèvent de tarifs sociaux ou de gratuités (scolaires 29 %, demandeurs d'emploi/RSA 12 %, personnes âgées/handicapées 6 %, gratuits 9 %).

Forts de ces résultats encourageants, la conclusion de ce bilan à mi-parcours rappelle que nombreux efforts sont à poursuivre collectivement en vue d'une mobilité plus inclusive, plus adaptée, plus diversifiée, plus

verte et énonce les perspectives retenues pour la deuxième période de mise en œuvre du PDU (2025-2029), à savoir :

- ✓ Concrétiser les projets identifiés, en réflexion ou en conception, contribuant aux objectifs ;
- ✓ Renforcer la collaboration et le partage entre les différents maîtres d'ouvrage engagés ;
- ✓ Renforcer la communication, la sensibilisation aux nouvelles formes de mobilité ; faciliter l'accès à l'information et aux services de mobilité à tous publics ;
- ✓ Engager le rapprochement avec les acteurs économiques afin d'apporter des réponses à leurs attentes : accès des ZAE, livraisons en centre-ville plus vertes, fret ferré ou fluvial ;
- ✓ Poursuivre le déploiement d'infrastructures et équipements dédiés ou adaptés aux nouvelles formes de mobilité ;
- ✓ Préparer le futur Plan de Mobilité, intégrant l'éventuelle extension du ressort territorial du syndicat.

L'ensemble de ces éléments ont fait l'objet d'une présentation et d'un débat en comité technique partenarial le 21 octobre 2025, en comité de pilotage le 12 novembre 2025, en comité des partenaires le 27 novembre 2025 et en réunion de bureau syndical le 3 décembre 2025.

Tel est l'objet du présent projet de délibération,

#### **Le comité syndical du syndicat mixte Sambre Mobilités :**

- Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-14,
  - Vu la loi d'Orientation des Mobilités n°2019-1428 en date du 24 décembre 2019,
  - Vu l'article L 1214-8 du Code des transports,
  - Vu la délibération n°02/2019 en date du 21 mars 2019, du comité syndical approuvant le Plan de Déplacement Urbain de la Sambre pour la période 2019-2029,
  - Vu la délibération n°19/2021 en date du 21 octobre 2021, du comité syndical approuvant le Schéma Directeur Cyclable et Piétonnier pour la période 2021-2030,
  - Vu la présentation préalable du bilan à mi-parcours du PDU au comité technique partenarial en date du 21 octobre 2025,
  - Vu la présentation et les débats menés lors du Comité de pilotage en date du 12 novembre 2025,
  - Vu la présentation au Comité des Partenaires, réuni en séance du 27 novembre 2025,
- et l'examen du présent projet de délibération en réunion du bureau du syndicat mixte Sambre Mobilités en date du 3 décembre 2025,
- Sur proposition de M. le Président,

#### **Considérant :**

- les enjeux de la mobilité dans les préoccupations du quotidien des ménages, y compris des plus fragiles, en matière de santé publique, de transition écologique et d'écomobilité,
- le Plan de Déplacement Urbain de la Sambre, outil de planification de la mobilité à l'échelle du ressort territorial du syndicat Sambre Mobilités, pour la période 2025-2029, complété du Schéma Directeur Cyclable et Piétonnier approuvé en 2021,

- ses ambitions en faveur d'un territoire mobile, accessible qui souhaite s'affirmer au sein des réseaux Nord-Européens et proposer une offre de mobilité attractive,

- son bilan et son évaluation établis à mi-parcours et partagés avec l'ensemble des partenaires du PDU, et les perspectives identifiées, tels que décrits dans le document joint à la présente,

**Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **PREND ACTE** des éléments de bilan et d'évaluation du Plan de Déplacement Urbain de la Sambre, établis à mi-parcours et partagés avec l'ensemble des partenaires, ci-annexés,
- **APPROUVE** ce bilan et son évaluation établis à mi-parcours du Plan de Déplacement Urbain de la Sambre, ainsi que les perspectives identifiées pour la période 2025-2029,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document relatif à cette procédure,
- **CHARGE** M. le Président de transmettre la présente délibération auprès des services de Mme la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe en charge du contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme

**Le Président  
Benoît COURTIN**



Pièce annexée :

- Bilan à mi-parcours du Plan de Déplacement Urbain de la Sambre de la Sambre.

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours gracieux ou bien d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. En cas de recours gracieux, le Syndicat Mixte dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 059-255902827-20251210-DEL48\_2025-DE